Registre de Commerce et des Sociétés
B19885 - L140181080
déposé le 13/10/2014

MENTION

MUNSTER
Siège social: L – 2160 Luxembourg, 5-7, Rue Munster
R.C.S. Luxembourg B no 19885
N° CDO : 1261

Les comptes annuels au : 31.12.2013
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
www.ifgroup.lu

Registre de Commerce et des Sociétés
B19885 - L140181080
enregistré et déposé le 13/10/2014

No. RCSL : B19885	Matricule : 1982 2201 264

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 01/01/2013 **au** 02 31/12/2013 *(en* 03 EUR *)*

MUNSTER

5-7, Rue Munster
L- Luxembourg-Stadtgrund

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101		102	
I. Capital souscrit non appelé	1103		103		104	
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105		106	
B. Frais d'établissement	1107		107		108	
C. Actif immobilisé	1109		109	320.284,09	110	307.133,86
I. Immobilisations incorporelles	1111		111		112	
II. Immobilisations corporelles	1125		125	314.834,81	126	302.592,74
III. Immobilisations financières	1135		135	5.449,28	136	4.541,12
D. Actif circulant	1151		151	1.785.108,71	152	1.759.321,14
I. Stocks	1153		153	1.440.797,29	154	1.345.800,50
II. Créances	1163		163	226.490,33	164	272.327,87
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203		203	226.490,33	204	272.327,87
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		205		206	
III. Valeurs mobilières	1189		189		190	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	117.821,09	198	141.192,77
E. Comptes de régularisation	1199		199		200	
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	2.105.392,80	202	2.066.455,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B19885	Matricule : 1982 2201 264

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301		301	1.877.068,57	302	1.935.586,81
I. Capital souscrit	1303		303	2.243.495,00	304	2.243.495,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		305		306	
III. Réserves de réévaluation	1307		307		308	
IV. Réserves	1309		309	117.697,34	310	117.697,34
V. Résultats reportés	1319		319	-425.605,53	320	-318.325,39
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	-58.518,24	322	-107.280,14
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323		324	
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325		326	
IX. Plus-values immunisées	1327		327		328	
B. Dettes subordonnées	1329		329		330	
C. Provisions	1331		331	25.235,00	332	10.210,00
D. Dettes non subordonnées	1339		339	203.089,23	340	120.658,19
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407		407	203.089,23	408	120.658,19
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409		409		410	
E. Comptes de régularisation	1403		403		404	
TOTAL DU BILAN (PASSIF)			405	2.105.392,80	406	2.066.455,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

MUNSTER
Société Anonyme

Annexe aux Comptes annuels du 31 décembre 2013

NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS

La société Munster S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 14 octobre 1982.

L'activité de la société consiste dans l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, le développement, la gestion, la mise en valeur, la prise et la mise en location et l'aliénation, pour son propre compte de toutes propriétés ou valeurs immobilières ou mobilières, ainsi que toutes opérations immobilières, mobilières et financières directes ou indirectes, susceptibles de développer ou de favoriser son objet social.

Le siège social se trouve à Luxembourg.

Les Statuts ont été modifiés en dates du

9	Avril	1983	acté par Me. P. Frieders
16	Juillet	1984	acté par Me. P. Frieders
14	Décembre	1984	acté par Me. P. Frieders
10	Juin	1985	acté par Me. P. Frieders
8	Novembre	1985	acté par Me. P. Frieders
13	Juin	1990	acté par Me. P. Frieders
22	novembre	1990	acté par Me. P. Frieders
7	février	1991	acté par Me. P. Frieders
31	décembre	1991	acté par Me. P. Frieders
31	décembre	1992	acté par Me. P. Frieders
30	décembre	1993	acté par Me. P. Frieders
30	décembre	1994	acté par Me. P. Frieders
11	novembre	1995	acté par Me. P. Frieders
21	décembre	1995	acté par Me. P. Frieders
31	décembre	1996	acté par Me. P. Frieders
23	décembre	1997	acté par Me. E. Schroeder
31	décembre	1998	acté par Me. E. Schroeder
24	décembre	1999	acté par Me. E. Schroeder
28	juin	2000	acté par Me. E. Schroeder
29	décembre	2000	acté par Me. E. Schroeder
18	décembre	2001	acté par Me. E. Schroeder
18	décembre	2002	acté par Me. P. Decker
11	décembre	2003	acté par Me. P. Decker
30	juin	2004	acté par Me. P. Decker
21	décembre	2004	acté par Me. P. Decker
23	décembre	2005	acté par Me. P. Decker
13	décembre	2006	acté par Me. P. Decker
18	décembre	2007	acté par Me. P. Decker
16	décembre	2008	acté par Me. P. Decker
24	juin	2009	acté par Me. P. Decker
17	décembre	2009	acté par Me. P. Decker
20	décembre	2010	acté par Me. P. Decker
23	décembre	2011	acté par Me. P. Decker

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises.

Dans le cadre de l'application des dispositions modifiées concernant la présentation des comptes annuels de la loi du 10 décembre 2010, ainsi que par référence au plan comptable luxembourgeois normalisé, la ventilation des comptes ainsi que la présentation des comptes annuels ont été revus. Afin d'assurer la comparabilité, les chiffres comparatifs des comptes annuels ont été adaptés.

Les sept principes comptables de la société sont : - Le principe de la continuité d'exploitation, le principe de la permanence des méthodes, le principe du coût historique, le principe de spécialisation des exercices, le principe de prudence, le principe de clarté et le principe d'importance significative.

Conversion des postes en devises étrangères

Les comptes annuels sont établis en euro (EUR)
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs exigibles en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date du bilan. Seul les bénéfices de changer réalisés et les pertes de changes réalisées sont pris en compte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition, diminuées des corrections de valeur. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens.

Les travaux effectués dans les locaux loués sont amortis sur leur durée de vie estimée car le bail emphytéotique sera reconduit jusqu'en 2040.

Immobilisations financières

Les participations sont évaluées à leur prix d'acquisition.
En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur prix d'acquisition.

Créances

Les éléments des postes créances sont valorisés à leur valeur nominale.
L'évaluation des créances sur clients lors de l'établissement de l'inventaire est faite d'après la situation qui existait à la date de clôture de l'exercice d'exploitations.

Les créances font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Dettes

Les dettes sont portées au bilan avec leur prix d'acquisition.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

en €	2013	2012
Prix d'acquisition au début de l'exercice	3'130'446.22	3'100'378.77
Entrées au cours de l'exercice	74'493.48	30'067.45
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	3'204'939.70	3'130'446.22
Corrections de valeur au début de l'exercice	2'827'853.48	2'762'919.46
Corrections de valeur de l'exercice	62'251.41	64'934.02
Reprise de corrections de valeur de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	2'890'104.89	2'827'853.48
Valeur nette à la fin de l'exercice	314'834.81	302'592.74

Les amortissements (corrections de valeurs) ont été pratiqués d'après les prescriptions légales, d'une façon linéaire et à des taux variant de 3.7 à 25 %.

NOTE 4 - CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit s'élève à EUR 2'243'495.- représenté par 905 actions d'une valeur nominale de EUR 2'479.-.

Le capital autorisé s'élève à EUR 2'974'800.- représenté par 1'200 actions d'une valeur nominale de EUR 2'479.-.

NOTE 5 - CRÉANCES

Au 31 décembre 2013, les créances se composent de créances résultants de la vente et prestations de services et de créances relatives à la TVA et à l'impôt fortune.
En ce qui concerne, les créances résultants de la vente et prestations de services échues de 2005 à 2011 pour un montant total de EUR 10'624,- le conseil d'administration estime que ces créances seront récupérées et qu'aucune correction de valeur n'est nécessaire.

NOTE 6 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan.

Luxembourg-Stadtgrund, 2 avril 2014.

REPARTITION DES RESULTATS

La perte au 31 décembre 2013 de EUR 58'518.24.- est affecté comme suit:

Résultats reportés au 31.12.2013	EUR	(425'605.53)
Perte de l'exercice	EUR	(58'518.24)
Perte à affecter	EUR	(484'123.77)
Report à nouveau	EUR	(484'123.77)

Cette décision est conforme à la proposition du Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Lucien EMRINGER

M. Charles-Louis ACKERMANN

M. Bob KNEIP

M. Michel MOLITOR

M. André ROELANTS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Grant Thornton Lux Audit S.A.